

25 June 1456

à Copier



Exposé sur la déduction de la main d'Orang  
de l'Orang. t. I. p. 25-26.

Monsieur

Suivant ma dernière Lettre que J'ay écrite à vos  
les députés du troisième membre de Beldue sont venus  
à ce matin derniers mes jour me remonstrent  
que non obstant leur pauvreté et qui sont en  
susques à la somme de cent et cinquante  
florins ilz n'ont voulu délasser de me dire  
qu'il ont à faire tres humble service  
cest effect mont donne copie de ce que  
ilz ont annuie à leur pensionnaires qui  
avec ceste à votre Alte par ce que  
plus unyquemet veoir leur opinion  
que leur opinion n'est du tout  
comme el debarroit estre si es que  
que par la leur verra prendre bonne  
de remonstrent vintant aux autres deux  
membres le grand tort qu'il ont à refuser  
si ruste demande veant qu'il peuvent  
considerer le dangier qui peut surdre en  
cas que nous ne volons aider une pri  
que le commun peuple et une semblable certes  
ont bien grand tort lesd deux membres del refus

si plat comme ilz font veant que son le  
lus viltres et quil auriert plus u perdre  
my meunement viendrait en ce pois a  
hault elargent et veal que les troisieme  
embre lat accorde a pens pres qui ne  
que bien demontre quilz ont fait  
ne ben subiects son tenu de faire et  
ont fait en cela service au prince  
le prince regnoit par cela la benne  
ne quil luy portent comme il sa bien  
ne quil ont fait enquis u maintenant  
pour son seigneur et pere Je  
trahumblement a v<sup>re</sup> Alte<sup>te</sup> me perdre  
a plus scrips si particulièrement et  
me semble et le fais sur espoir  
O Alte: me le priera de mausse p  
me Monsieur me recomandat trahumblement a  
me grace de v<sup>re</sup> Alte Je prieray le createur de  
mer a faite en prosperite benne vie et longe de  
XXV de septembre  
De v<sup>re</sup> Alte  
trahumble serviceur  
Guille de m<sup>de</sup> m<sup>de</sup>



A pres ceste escripte les deputtes de ladite  
 ville de Maldeue ont apporte quelques remonstrances  
 et excuses pour en fist declarer les raisons pour  
 que il ne me devoit milieur assistance  
 quant festois la filz me prioit ainsi  
 Je veulle tenir la main que le Roy l.  
 acte des conditions qui demandoit  
 Ates seroit plus amplement par le Roy  
 que si luy amener par un feuille  
 la gram pouderte en enguy ilz se tenent  
 il sera bien necessaire de y avoir moyen  
 me rapportant toujours a la bonne dignite

Ates Dat et en lettres

C

Monsieur

Suivant ma dernière lettre que j'ay escripte a V<sup>re</sup> Alt<sup>te</sup>  
 les députés ou troisième membre de Bolbec sont venus a ce matin  
 devant moy pour me remonstrer que non obstant leur  
 doubleté et qui estoit en amitié jusques a la somme de  
 Cinq et cinquante mille florins ils n'ont voulu se joindre  
 de maistré le dont qui ont a faire un humble service  
 au Roy a ce effect m'ont donne copie de l'ordonnance  
 que ils ont amové a leur pensionnaire qui var avec  
 certé a V<sup>re</sup> alt<sup>te</sup>. J'ay vu icelle pourra plus  
 amplement veoir leur opinion et combien quelcun  
 opinion n'est de tout si favorable comme il devoit  
 estre si es qui me perme que par la lon  
 pourra prendre comme occasion de remonstrer vivement aussy  
 sur deux premiers ordonnances le grand tort qui ont a  
 l'effort certé si j'avois demande veant que il peuvent  
meuler Considerer le danger qui seault fourdre en  
 cas que nous ne volons aider ne prince  
 quelcun commun peuple et me faulble certé <sup>que</sup> quelcun  
 me bien grand tort de deux membres de l'effort  
 si j'avois comme ils sont veant que son le plus  
 riches et quelcun perme plus a parler si unq



incommodement vendroit en appai a fault d'ay  
croicat que lez deuxieme membre la acorde  
a pres par qui ne seroit que bien demonte  
qu'ilz ont faict comme bon subiects son tenu de  
pau et qui ont faict en cela service au service  
que le d'vme cognois par ala la bonne volonte  
que luy portent comme es a bien a prescu  
que l'ont fait jusque a maintenant a l'empereur  
son suzerain par Je supplie tres humblement  
a v<sup>re</sup> Alt<sup>e</sup> me pardonner que je luy escrive  
de particulier et qui me semble de le faire  
S'avez vous que v<sup>re</sup> Alt<sup>e</sup> Ple le prendra de  
bonne grace par .

Alors Monseigneur me recommandat tres  
humblement a la bonne grace de v<sup>re</sup> Alt<sup>e</sup>  
Je prieray le d'vme d'olrir d'bonne a l'alle  
en promptement comme ve d'longe. de Bruck  
A xxv de septembre

De v<sup>re</sup> Alt<sup>e</sup>  
En humble service

Mette de Nassau.

Apres l'acte escripte les deputtes de la d<sup>e</sup> ville  
 de Balouac motte apponté quelques ~~demanda~~  
 coexams par ou ce delaint le raison pour  
 quoy il ne me devoit mieieur leysme quat  
 lertors la Hz me prent aussi que je veulle  
 tenir la main que le roy leur donne acte  
 des Conditon qu'il demandoe Comme V<sup>re</sup> Alt<sup>e</sup>  
 Venar plus ampluement par le summaire  
 que j'eluy a envoye par ou icelle venat  
 la gran prouventé en quoy ilz se retouvent il  
 sera bien mespari de devois empen regard  
 me rapportant toujours a la bonne  
Discretion de V<sup>re</sup> Alt<sup>e</sup>. Daté a Paris le trois